



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1704-21

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 16 mars 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1704-21 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Constant numéro 1532-17 afin d'ajouter un immeuble à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial, de modifier les dispositions relatives aux garanties financières exigibles et les critères applicables aux constructions dans les secteurs des rues Sainte-Marie, Longtin, Beaudry, Bélanger, Lanctôt, Guy et Lachapelle.

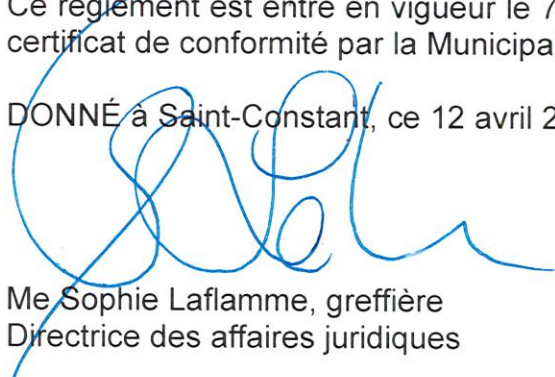
À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis public s » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 avril 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 12 avril 2021.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques